

**Procès-Verbal**  
**Assemblée Générale de Grève de l'AFÉA**  
**15 mars 2022, 12:30, DS-R525**

**0.0 Proposition d'ouverture à 13h05.**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

**0.1 Que Maude Authier Pigeons, Mathieu Melançon et Émilie Gagné agissent respectivement à titre d'animation, de secrétaire d'assemblée et de gardienne du senti.**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

**0.2 Que l'on adopte l'ordre du jours tel que proposé:**

Ordre du jour proposé :

**1. Grève**

1.1 Levée de cours

1.2 Gratuité scolaire

Précarité étudiante

1.3 Environnement

1.4 Présentation publique des étudiant-e-s de l'AFÉA en cas de grève illimitée.

**2. Positionnement politique**

2.1 Liberté académique

**3. Varia**

**4. Levée**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**0.2.1 Que l'on rajoute un point 1.4. *Présentation publique des étudiant-e-s de l'AFÉA en cas de grève illimitée.* à l'ordre du jour.**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

**0.2.1 Proposition d'ordre du jours telle qu'amendée une fois:**

**1. Grève**

1.1 Levée de cours

1.2 Gratuité scolaire/Précarité étudiante

1.3 Environnement

1.4 Présentation publique des étudiant-e-s de l'AFÉA en cas de grève illimitée.

**2. Positionnement politique**

2.1 Liberté académique

**3. Varia**

**4. Levée**

*Adopté à l'unanimité*

## **1 Grève**

### **1.1 Levée de cours**

1.1.1 Que l'on lève les cours de l'après-midi si l'Assemblée générale est toujours en cours à 13h50 et que l'on suspende pour se faire l'assemblée de 13h50 à 14h20.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à majorité*

### **1.2 Gratuité Scolaire / Précarité étudiante**

1.2.1 *Considérant que les stages non salariés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;*

*Considérant que le travail gratuit, synonyme de don de soi, nous habitue à accepter des conditions de travail toujours plus difficiles dans des organismes sous financés et en manque de personnel;*

*Considérant que les bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du gouvernement du Québec ne constituent pas un salaire et ne sont pas une solution pérenne, qu'elles ne reconnaissent pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elles n'ont aucune incidence sur leurs conditions de travail;*

*Considérant que les bourses perspectives participent à la marchandisation de l'éducation étant un arrimage de l'éducation au marché du travail,*

*Considérant que les bourses perspectives sont conditionnelles à la réussite et seulement accessibles aux étudiant-e-s à temps plein de certain programme, défavorisant les parents-étudiant.e.s et les personnes neuroatypiques ;*

*Considérant que les stagiaires peuvent vivre des conditions de travail dangereuses qui les mettent à risque de notamment vivre des violences physiques et/ou psychologiques, notamment du harcèlement sexuel, de la discrimination, du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de la transphobie, du capacitisme;*

*Considérant que la Loi 21 est une loi discriminatoire qui affecte principalement les minorités religieuses visibles;*

*Considérant que le statut de stagiaire non-salarié.e établit une hiérarchie entre les domaines salariés et non salariés;*

*Considérant que la salarisation des stagiaires leur donnerait accès aux syndicats en place dans leurs milieux de stages et que l'accès à ces syndicats contribuerait à une protection contre les abus.*

*Considérant que plusieurs étudiant.e.s ne peuvent pas effectuer leur stage et abandonnent leurs études, faute de ressources financières et/ou sociales;*

*Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public affectent autant les travailleur.euse.s que les stagiaires, parmi lesquel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes;*

*Considérant que nous avons l'appui de divers organismes communautaires et syndicats dans nos revendications;*

*Considérant que la lutte pour la rémunération des stages de 2015 à 2019 a démontré la capacité de nos grèves à forcer des concessions de la part du gouvernement;*

*Considérant la grande précarité économique dans laquelle se trouvent des milliers d'étudiantes et d'étudiants;*

*Considérant que la gratuité scolaire permettrait d'améliorer grandement l'accessibilité aux études ;*

*Considérant la volonté de l'AMF de retirer aux associations étudiant-e-s la possibilité d'avoir des assurances collectives, ce qui risque de mettre en péril l'accès aux soins de santé des étudiant-e-s qui se remettent à peine des conséquences de la pandémie sur leur santé mentale et physique ;*

**Que l'AFEA-UQAM revendique que toustes les stagiaires de tous les types de stage et de tous les niveaux d'études reçoivent un salaire horaire décent pour leur travail et ce, dans une perspective de reconnaissance du travail étudiant.**

**Que l'AFEA-UQAM réitère son opposition à la Loi 21**

**Que l'AFEA-UQAM soit en grève pour la rémunération des stages du 21 au 24 mars.**

**Que l'AFEA-UQAM invite ses membres à participer à la manifestation du 22 mars 2022 pour la gratuité scolaire**

**Que l'AFEA-UQAM réitère ses positions historiques pour la gratuité scolaire et la rémunération de tous les stages en vue d'éliminer l'endettement, la précarité et l'exploitation du travail étudiant ;**

**Que l'AFEA-UQAM réitère ses positions contre la marchandisation de l'éducation et s'oppose aux bourses perspectives ;**

**Que l'AFEA-UQAM s'oppose à toute tentative de la mise en danger des assurances collectives qui risque d'augmenter la détresse étudiante ;**

**Que les cours en lignes / capsules vidéos asynchrones ne puissent être utilisés comme façon de contourner la grève;**

**Qu'aucun travail ne puisse être remis durant la semaine de grève;**

**Que cette grève s'applique également aux supervisions individuelles ou d'équipe;**

**Que toute journée de reprise sera considérée journée de grève.**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

### 1.2.1.1 Amendement

*Considérant que :*

*l'AFEA souhaite appuyer la gratuité scolaire et l'enjeu de la justice climatique;*

*le milieu des arts vivants a été considérablement affecté durant ces deux dernières années de pandémie;*

*les spectacles chorégraphiques des étudiant·e·s du baccalauréat en danse, profils interprétation et création de 2e et 3e années, sont indispensables pour notre insertion professionnelle de par la visibilité et l'expérience qu'ils nous offrent;*

*pour le cours DAN422N spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage, les étudiant·e·s de 2e année, profil interprétation et création sont en entrée en salle du 21 au 25 mars ;*

*que des technicien·ne·s éclairage, captation vidéo et photo sont engagé·e·s durant cette période pour l'équivalent de 12 heures sur toute la semaine que la réservation de la salle de spectacle ne peut pas être reportée, et que dans le cas d'une grève de 4 jours le spectacle sera annulé;*

*pour les cours DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation) & DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création), les étudiant·e·s de 3e année, profil interprétation et création sont en répétition du 21 au 25 mars ; qu'ils sont assisté·e·s de répétiteur·trice·s, concepteur·trice·s sonores & d'éclairage, scénographes, artistes invité·e·s embauché·e·s par l'équipe étudiante de production du spectacle final que ces répétitions sont essentielles à la préparation de ces spectacles et qu'il est impossible de les reporter.*

*que les cours suivants soient exemptés de la grève du 21 au 24 mars.*

*:*

*DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage soit exempté des périodes de grève (selon ce qui est proposé)*

*DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)*

*DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)*

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

### **Proposition de réouverture de l'assemblée à 14h30**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

### 1.2.1.1.1 Que l'on rajoute: EST3300 à l'exemption de la grève du 21 au 24 mars.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à majorité*

### 1.2.1.1.2 Que l'on ajoute les cours suivants à l'exemption de la grève:

*DES663A, DES663B, DES663C, DES663D.*

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

1.2.1.1.3 Que l'on rajoute DAM4421 à l'exemption de la grève.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

1.2.1.1.4 Que l'on rajoute DES3610 DES2620 DES2630 DES2650 à la liste des exemptions.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

1.2.1.1.5 Que l'on ajoute LIT3250 à la liste d'exemption.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

1.2.1.1.6 Que l'on ajoute EST242D, EST412D, EST412C-10, EST24C-20, EST405E, EST421P à la liste des exemptions.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à majorité*

***Sur 1.2.1.1 telle qu'amendée plusieurs fois:***

*Que les cours suivants soient exemptés de la grève du 21 au 24 mars:*

*DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage soit exempté des périodes de grève (selon ce qui est proposé)*

*DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)*

*DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)*

*EST3300, DES663A, DES663B, DES663C, DES663D, DAM4421, EST242D, EST412D, EST412C-10, EST24C-20, EST405E, EST421P*

*Adopté à majorité*

1.2.1.2 Que l'on exclut de la grève les interventions en milieu de stage ayant lieu en milieu scolaire (les remises de travaux et les séminaires restant touchés par la grève).

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

1.2.1.3 Que l'on change le 6eme Que pour qu'il se lise dorénavant comme suit: *Que l'AFEA-UQAM réitère ses positions contre la marchandisation de l'éducation et s'oppose aux principes néolibéraux à l'origine de la création des bourses Perspectives.*

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

1.2.1.3.1 Que l'on change le mot néo-libéraux par économique.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

**Sur la 1.2.1.3**

*Adopté à majorité*

1.2.1.4 Que l'on biffe du 21 au 24 mars pour le remplacer par le 22 mars.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

1.2.1.5 Que l'on ajoute à la grève la journée du vendredi 25 mars.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

**1.2.1 telle qu'amendée deux fois:**

**Que l'AFEA-UQAM revendique que tous les stagiaires de tous les types de stage et de tous les niveaux d'études reçoivent un salaire horaire décent pour leur travail et ce, dans une perspective de reconnaissance du travail étudiant.**

**Que l'AFEA-UQAM réitère son opposition à la Loi 21**

**Que l'AFEA-UQAM soit en grève pour la rémunération des stages du 21 au 24 mars.**

**Que l'AFEA-UQAM invite ses membres à participer à la manifestation du 22 mars 2022 pour la gratuité scolaire**

**Que l'AFEA-UQAM réitère ses positions historiques pour la gratuité scolaire et la rémunération de tous les stages en vue d'éliminer l'endettement, la précarité et l'exploitation du travail étudiant ;**

**Que l'AFEA-UQAM réitère ses positions contre la marchandisation de l'éducation et s'oppose aux principes néolibéraux à l'origine de la création des bourses Perspectives;**

**Que l'AFEA-UQAM s'oppose à toute tentative de la mise en danger des assurances collectives qui risque d'augmenter la détresse étudiante ;**

**Que les cours en lignes / capsules vidéos asynchrones ne puissent être utilisés comme façon de contourner la grève;**

**Qu'aucun travail ne puisse être remis durant la semaine de grève;**

**Que cette grève s'applique également aux supervisions individuelles ou d'équipe;**

**Que toute journée de reprise sera considérée journée de grève.**

**Que les cours suivants soient exemptés de la grève du 21 au 24 mars:**

***DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage soit exempté des périodes de grève (selon ce qui est proposé)***

**DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)**

**DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)**

**EST3300, DES663A, DES663B, DES663C, DES663D, DAM4421, EST242D, EST412D, EST412C-10, EST24C-20, EST405E, EST421P**

*Adopté à majorité*

### **1.3. Environnement**

1.3.1 Que l'on lève les cours de 18h. avec une pause permettant la levée des cours.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à majorité*

1.3.1.1 Que l'on mette en dépôt la proposition 1.3.1 jusqu'à 17h30.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Rejeté à majorité*

#### **1.3.2**

*Considérant que nous nous trouvons présentement dans un moment historique, où les connaissances scientifiques et les savoirs autochtones sont à notre disposition et où nous détenons les moyens techniques pour limiter les changements climatiques, mais où la volonté politique fait défaut;*

*Considérant que, comme [le plus récent rapport du GIEC](#) l'indique, ce sont les populations marginalisées - les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu, les personnes migrantes, etc. - qui sont davantage affectées par les changements climatiques, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales;*

*Considérant que, malgré sa cible de réduction de 37,5% de GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, [le Québec continue à augmenter ses émissions de GES](#), notamment en allant de l'avant avec des projets polluants tel le 3e lien autoroutier entre Québec et Lévis;*

*Considérant que, malgré sa cible de réduction de 30% des GES par rapport au niveau de 2005 fixé en 2016, le gouvernement canadien continue de [subventionner largement le développement du secteur des énergies fossiles](#), notamment pour l'exploration, la production et l'exportation de combustibles fossiles, et ce, au détriment des énergies renouvelables;*

*Considérant que la possible approbation du [projet Bay du Nord](#) à Terre-Neuve créerait un précédent dangereux et maintienne la tendance d'exploitation et d'utilisation d'hydrocarbures ;*

*Considérant qu'un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics, avec un objectif transversal d'élimination de la consommation d'énergies fossiles, est nécessaire afin de minimiser les effets de la crise climatique et d'éviter que celle-ci n'aggrave les inégalités sociales et économiques ;*

*Considérant qu'une escalade des moyens de pression du mouvement étudiant dans la lutte climatique ferait écho à la mobilisation croissante parmi les autres acteurs sociaux, comme en témoigne notamment l'appel à la grève climatique dans les syndicats lancé par le groupe Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique ;*

*Considérant l'appel international de Fridays for Future à une grève climatique mondiale le 25 mars 2022, repris par les groupes de Montréal, Sherbrooke et Québec de la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) ;*

*Considérant l'appel de l'Interassociatif, un regroupement de concertation d'associations étudiantes combattives, à la mobilisation pour la justice climatique du 28 mars au 1er avril 2022, dont une journée de grève le 1er avril, notamment pour favoriser la participation des cégeps en relâche la semaine précédente ;*

*Considérant que 19 associations étudiantes ont déjà voté une journée de grève pour le 25 mars 2022 et/ou pour le 1er avril, et que plusieurs autres planifient des assemblées générales de grève ;*

**Que l'AFÉA se joigne à la mobilisation étudiante pour la justice climatique en tenant une grève le 25 mars et le 1er avril;**

**Que l'AFÉA s'oppose officiellement au projet du 3e lien autoroutier entre Québec et Lévis;**

**Que l'AFÉA soit proactive et qu'elle incite ses membres à se mobiliser et à participer aux actions militantes qui se tiendront dans le cadre de la grève du 25 mars et du 1er avril;**

**Que les cours suivants soient exemptés de la grève du 25 mars et 1er avril:**

**DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage soit exempté des périodes de grève (selon ce qui est proposé)**

**DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)**

**DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)**

**EST3300, DES663A, DES663B, DES663C, DES663D, DAM4421, EST242D, EST412D,**

**EST412C-10, EST24C-20, EST405E, EST421P**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

1.3.2.1 Changer qu'elle incite par que l'exécutif incite.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

1.3.2.1 Rajouter jusqu'à 17h après le 1er avril.

*Dûment proposé*  
*Dûment appuyé*  
*Adopté à majorité*

1.3.2.2 Que l'on biffe le 1er avril jusqu'après 17h.

*Dûment proposé*  
*Dûment appuyé*  
*Rejeté à majorité*

*1.3.2 telle qu'amendée deux fois:*

**Que l'AFÉA se joigne à la mobilisation étudiante pour la justice climatique en tenant une grève le 25 mars toute la journée et le 1er avril jusqu'à 17h;**

**Que l'AFÉA s'oppose officiellement au projet du 3e lien autoroutier entre Québec et Lévis;**

**Que l'AFÉA soit proactive et que l'exécutif incite ses membres à se mobiliser et à participer aux actions militantes qui se tiendront dans le cadre de la grève du 25 mars et du 1er avril;**

**Que les cours suivants soient exemptés de la grève du 25 mars et 1er avril:**

***DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage soit exempté des périodes de grève (selon ce qui est proposé)***

***DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)***

***DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)***

***EST3300, DES663A, DES663B, DES663C, DES663D, DAM4421, EST242D, EST412D, EST412C-10, EST24C-20, EST405E, EST421P***

## **1.4 Présentation publique des étudiant-e-s de l'AFÉA en cas de grève illimitée.**

Point caduque, faute de grève illimitée.

## **2. Prise de position**

### **2.1 Liberté académique**

Proposition sur la liberté académique

*Considérant le rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire qui recommande l'adoption d'un projet de loi sur le sujet;*

*Considérant que les avis de la Commission et les questions posées dans les sondages réalisés par celle-ci reflètent une vision étroite de la liberté académique et de la liberté d'expression, qui manque de nuance et n'inclut pas la totalité des personnes étudiantes;*

*Considérant que diverses personnes intervenantes dans la sphère médiatique profitent du débat sur la liberté académique pour s'opposer aux idées et prises de parole progressistes;*

*Considérant que plusieurs instruments de droit international portant sur la liberté académique indiquent que celle-ci s'applique à l'ensemble de la communauté universitaire et prônent l'autonomie universitaire vis-à-vis de l'État;*

*Considérant que, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et selon les documents internationaux dans la matière, l'exercice de la liberté académique est assorti d'obligations telles que la non-discrimination et le respect de la liberté académique d'autrui;*

**Que l'AFÉA se revendique d'une vision de la liberté académique centrée sur la recherche rigoureuse de la connaissance, la poursuite de la justice sociale et la contestation du pouvoir;**

**Que l'AFÉA reconnaisse que la marchandisation de l'éducation, l'accès inégal à l'éducation et aux postes universitaires, la répression de positions militantes, la discrimination et la reproduction de rapports de domination, notamment par le harcèlement et la violence, sont les principaux obstacles au plein exercice de la liberté académique;**

**Que l'AFÉA affirme la liberté académique de toutes les personnes étudiantes, incluant le droit de s'exprimer sur le contenu académique, les méthodes d'enseignement et les propos tenus par une personne enseignante;**

**Que l'AFÉA s'oppose à l'instrumentalisation de la liberté académique visant à soustraire à la critique les propos discriminatoires et l'invisibilisation des personnes marginalisées dans l'enseignement;**

**Que l'AFÉA défende cette vision de la liberté académique dans le débat public et dans les instances de l'UQAM;**

**Que l'AFÉA s'oppose à toute ingérence gouvernementale, notamment par le biais d'une législation, sur la question de la liberté académique.**

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

### **3. Varia**

#### **4. Levée**

Que l'assemblée soit levée à 17h38

*Dûment proposé*

*Dûment appuyée*

*Levée à 17h38*

## **Avis de motion déposé par Nicolas Arthur Dufour**

Considérant que le déclenchement soudain de la pandémie, il y a deux ans, a engendré une perte quasi-totale des stocks alimentaires des cafés (laits végétaux, café et nourritures);

Considérant que la non-utilisation de notre équipement pendant 2 ans a engendré le bri de nos machines à café et de plusieurs autres de nos installations dans nos deux cafés, menant à une réouverture difficile et coûteuse;

Considérant les difficultés liées à la mise en place d'une nouvelle équipe de travail après 1 an et demi d'arrêt et le temps nécessaire à la formation de nouvelleux employé-e-s exigeant la rémunération de nombreuses heures de formation ;

Considérant une importante baisse de nos revenus en raison de l'impossibilité d'ouvrir les cafés au mois de septembre 2021 et au mois de janvier 2022 ;

Considérant une baisse significative de nos revenus hebdomadaires en raison d'un achalandage beaucoup plus bas des cafés, explicable en partie par les cours donnés en format hybride et par une re-fréquentation lente et progressive des espaces des cafés par les étudiant-x-e-s ;

Considérant qu'une refonte du fonctionnement des cafés a été effectuée, afin de diminuer au maximum les heures bénévoles faites par les [employé-e-s](#) des cafés et que cette dernière a engendré une certaine augmentation des heures salariées à l'automne 2021;

Considérant que plusieurs rapports de taxe ont été laissés de côté pendant la pandémie et ont du être remboursé, puisque plus personne n'était assigné-x-e à cette tâche;

Considérant que nous sommes en discussion constante avec la permanence de l'AFÉA afin de trouver des solutions à nos déficits et que nous appliquons ces mesures, soit de diminuer nos heures d'ouverture (fermeture les vendredi et fermeture à 16h00 au lieu de 18h00 du lundi au jeudi), ainsi que l'application d'une meilleure gestion de nos commandes et de nos pertes;

Considérant que ces changements apportés fonctionnent et sont respectés;

Considérant que l'entièreté de l'équipe du café des arts et design est consciente des problèmes financiers nous touchant et que tout-x-e-s ont envie de participer activement aux solutions;

**Le Café des Arts et de Design de l'UQAM dépose l'avis de motion suivant concernant l'article 88, soit la reconsidération de mandat du budget afin d'éponger les 15 000 \$ supplémentaires de dépenses du café concernant l'année scolaire 2021-2022.**